



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Demande de Rectificatif

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 23-Dec-2014, 14:13
CMS/CFO: Sann Rada

Dossier: 002/19-09-2007-ECCC/TC

Cote des documents à rectifier :	ERN(s):	Date de la Demande:	Type de Correction:
E1/108.1	00836545- 00836670	8-12-2014	<input checked="" type="checkbox"/> Correction à apporter à l'original <input type="checkbox"/> Correction à apporter à la traduction <input type="checkbox"/> Nouveau classement

Explications:
Erreur d'interprétation.

Détails:
Les corrections sont apportées dans la version française:
- ERN 00836640, p. 93, L. 10-14
- ERN 00836648, p. 101, L. 16
- ERN 00836650, p. 103, L. 3
- ERN 00836653, p. 106, L. 19-21
La note de bas de page suivante a été ajoutée à cette transcription:
"Transcription corrigée : Le texte entre les signes (<) et (>) a été corrigé dans le souci d'assurer la cohérence entre les trois versions linguistiques de la transcription."

Déposé par: Reath Panbean

Signature:

Approuvé par le greffier (pour les originaux):

Signature:

Approuvé par le Groupe d'interprétation et de traduction (pour la traduction):

Signature:

1 mis à part le fait que vous avez vu les dirigeants tels que M.
2 Khieu Samphan, avez-vous vu d'autres dirigeants supérieurs,
3 d'autres hauts dirigeants du régime?

4 [14.20.18]

5 Mme SA SIEK:

6 R. Mis à part M. Khieu Samphan, j'ai aussi ~~remplacé (phon.)~~
7 <rencontré> Son Sen au stade. Je ne l'ai pas rencontré en
8 personne et seule: j'étais dans un groupe qui l'a rencontré.
9 À 17 heures, nous sommes arrivés au stade et il s'est dirigé vers
10 nous pour ~~<errer... nous serrer>~~ la main<, et je l'ai vu sur
11 place. Toutefois, dans cette interview, c'est comme si j'avais
12 dit aux enquêteurs être allée là-bas avec Son Sen. Cela est
13 inexact: en réalité, ce n'est qu'au stade que j'ai rencontré Son
14 Sen. et j'ai d'ailleurs déclaré cela aux enquêteurs, mais en fait
15 le procès verbal n'était pas exact, disant que je l'avais
16 accompagné. Non, nous l'avons rencontré et je faisais partie d'un
17 groupe important, je n'étais pas seule.>

18 Q. Dans le procès-verbal de votre audition, vous indiquez
19 également que vous étiez au courant de la présence de M. Ieng
20 Sary dans ce même lieu, et vous avez dit que M. Ieng Sary
21 travaillait au Ministère des affaires étrangères.

22 Voulez-vous nous en parler? Si ça n'est pas le cas, je vais
23 conclure sur cette dernière question.

24 R. Non, non, je ne l'ai pas vu, j'avais entendu parler de lui.

25 [14.22.01]

Transcription corrigée. Le texte entre les signes (<) et (>) a été corrigé afin d'assurer que toutes les versions linguistiques de la transcription sont fidèles aux propos tenus par l'intervenant.

1 pas de pause, on faisait des répétitions permanentes des chants
2 dans des pagodes, de manière à ce que nous puissions chanter en
3 harmonie.

4 Q. Et la station de radio mobile a également accompagné votre
5 groupe?

6 R. Oui, oui, ce fut le cas et nous nous sommes retrouvés à <Speu>
7 Srae Veal, ~~à Kampong Speu~~; nous sommes allés à Phnom Penh et les
8 membres de leur groupe nous ont également rejoints.

9 Plus tard, ils ont cessé d'utiliser cette radio mobile et nous
10 avons commencé à nous servir d'une petite station de radio près
11 Wat Phnom.

12 Q. Je vous remercie.

13 Le passage de Stueng Trang à Chitrous, est-ce que la station de
14 radio a continué à diffuser ces programmes de radio pendant cette
15 période?

16 [15.10.16]

17 R. Oui, oui, avant que nous n'atteignons Phnom Penh, la station
18 de radio mobile a continué à fonctionner.

19 Cependant, lorsque nous nous sommes rapprochés de la ville, nous
20 nous sommes préparés à utiliser les nouveaux... les nouveaux locaux
21 de radio fixes, nous n'avons pas commencé à émettre
22 immédiatement, il a fallu nous familiariser d'abord avec le
23 nouveau cadre dans ces locaux nouveaux.

24 Q. Vous rappelez-vous de la raison pour laquelle vous vous êtes
25 arrêtés à mont Chitrous pendant trois nuits avant de poursuivre

Transcription corrigée. Le texte entre les signes (<) et (>) a été corrigé afin d'assurer que toutes les versions linguistiques de la transcription sont fidèles aux propos tenus par l'intervenant.

1 prêts à afficher si l'unité audiovisuelle est prête à nous aider.

2 [15.14.14]

3 Q. Alors je voudrais vous lire en premier une question et une

4 réponse et j'aimerais que vous nous précisiez ce que vous y

5 décrivez, si c'est possible.

6 La question est la suivante: "Quand vous étiez avec ces trois

7 personnes, Khieu Samphan, Son Sen et Hu Nim, avez-vous vu ce

8 qu'ils faisaient?"

9 Réponse: "Je n'ai rien vu. Leurs activités étaient normales, ils

10 se préparaient à entrer et à occuper la ville de Phnom Penh".

11 Alors, est-ce que ceci reflète de manière exacte ce que vous avez

12 dit aux enquêteurs, Madame Sa Siek?

13 R. En fait, M. Son Sen n'était pas là. Donc, à part cela, ce qui

14 est indiqué dans le texte est exact.

15 Q. Je vous remercie pour ces précisions.

16 Donc, si j'ai bien compris, il s'agit là d'une description de ce

17 que vous avez vu à Chitrous et à Oudong?

18 R. Oui, c'est exact.

19 [15.15.51]

20 Q. Je vous remercie.

21 Pouvons-nous rester dans le même document, sur la même page,

22 trois questions plus loin; les ERN restent donc les mêmes dans

23 les trois langues, ce sont ceux que j'ai donnés toute à l'heure.

24 Et je vais vous lire deux questions et les réponses que vous avez

25 fournies.

Transcription corrigée. Le texte entre les signes (<) et (>) a été corrigé afin d'assurer que toutes les versions linguistiques de la transcription sont fidèles aux propos tenus par l'intervenant.

1 oncles ~~<étaient>~~ Tiv Ol et Hu Nim. <Son Sen n'était pas du
2 voyage. Comme je l'ai dit précédemment, je ne l'ai rencontré
3 qu'au stade. > ~~qui on dit cela.~~ >

4 Q. Lorsque vous parlez de ces deux oncles qui ont dit cela,
5 s'agit-il des deux personnes que vous avez entendu en parler ou
6 bien s'agit-il de quelque chose qu'un tiers vous a dit?

7 R. Je l'ai entendu par la voix de mon supérieur, qui nous a dit,
8 alors que nous étions dans la voiture... qui nous a transmis cette
9 information.

10 Q. Merci.

11 Donc, vous nous avez dit que vous aviez vu M. Khieu Samphan à
12 Chitrous si je ne me trompe. Quand l'avez-vous revu après cela,
13 M. Khieu Samphan?

14 [15.19.52]

15 R. Je ne l'ai plus jamais revu... ou, plutôt, je ne l'ai pas revu
16 pendant toute notre approche de Phnom Penh [se reprend
17 l'interprète].

18 Q. Si j'ai bien compris, vous n'avez plus jamais revu... après
19 Oudong, après le 17 avril 1975, vous ne l'avez plus jamais revu?

20 R. Oui, il est exact... je peux vous dire que je ne l'ai plus
21 jamais revu parce que je travaillais au sein de mon Ministère.

22 Q. Merci beaucoup.

23 Alors, est-ce que nous pouvons faire un pas en arrière brièvement
24 pour revenir sur la question des émissions radiodiffusées au
25 cours de cette période?

Transcription corrigée. Le texte entre les signes (<) et (>) a été corrigé afin d'assurer que toutes les versions linguistiques de la transcription sont fidèles aux propos tenus par l'intervenant.